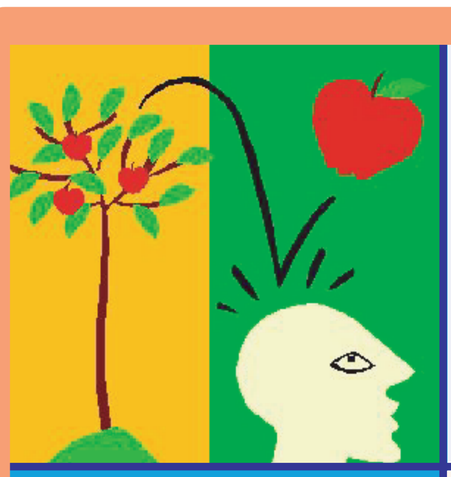

# Liberté, Mode d'emploi



## Comment naît, vit et évolue un logiciel libre ?

### > Au départ un développeur...

Le développeur est la personne capable d'utiliser un ou plusieurs langages pour écrire les instructions qui vont composer un programme informatique : logiciel, système d'exploitation, application...

Une fois exécutées par un ordinateur, ces instructions permettront à l'utilisateur d'effectuer diverses tâches : créer un document, l'imprimer, communiquer avec un autre ordinateur, effectuer des calculs...

**Dès lors, le développeur a le choix entre deux options :**

- soit il met le code informatique contenant toutes les instructions à disposition de tous ceux qui le souhaitent;

- soit il le diffuse sous une licence qui restreint les droits des utilisateurs, notamment l'accès au code source. Il rend alors son code confidentiel.

Dans le premier cas, on parle de code **"libre"** (ou **"open source"**), et dans second de code **"propriétaire".**

### > ... Puis une communauté

Si le logiciel est déclaré **"libre"**, il va alors pouvoir vivre une vie riche en aventures multiples et pas toujours prévues !

Chaque membre de la communauté peut se l'approprier et contribuer à son évolution.

De plus, une partie du code peut-être utilisée et intégrée dans un autre logiciel.

Le **"libre"** ne peut fonctionner que par l'esprit qui le nourrit.

Ainsi toute personne qui modifie le code met à disposition de la communauté ses améliorations et accepte de les partager à son tour.

S'il n'y avait que des utilisateurs, le modèle **"logiciel libre"** ne pourrait pas fonctionner.

Pour que le libre perdure, il faut **"contribuer".**

*A Savoir !*

### Code propriétaire, ou code ouvert ?

**> Si le code est "propriétaire", l'utilisateur ne peut corriger aucune erreur de programmation.**

Il ne peut pas non plus adapter le logiciel à ses besoins spécifiques.

Il est contraint d'attendre une éventuelle prochaine version du logiciel pour espérer que des erreurs soient corrigées, ou des améliorations proposées.

Et, le plus souvent, il devra en outre payer pour disposer de la version corrigée ou enrichie !

S'il souhaite une adaptation pour des usages particuliers, il sera également tributaire de la volonté du créateur du logiciel et devra payer à nouveau pour en obtenir le droit d'usage.

**> Si le code est "ouvert", l'utilisateur fait partie d'une vaste communauté d'usagers.**

A ses côtés se constituent des groupes de développeurs (dont il peut bien sûr faire partie s'il maîtrise les langages de programmation) et autres contributeurs (graphistes, traducteurs, rédacteurs de documents...).

Dans la mesure où il a accès au code, chaque erreur, chaque adaptation ou modification, peut être réalisée par lui-même, ou demandée à la communauté de développeurs, voire même commandée à une société de prestations de services qualifiée.

Ligue de l'enseignement Alpes du Sud - Mars 2006 - Sous licence Creative Common BY-SA